

deux zones sont plus problématiques que les zones de Luxembourg ou de Nivelles, par exemple, où ce chiffre est de 14 %. Il existe donc des différences entre les zones d'enseignement.

En détaillant les chiffres par province et par arrondissement, nous constatons que, dans la province du Hainaut, 15 % des élèves de la zone d'Ath ont un retard de deux ans et plus, alors qu'ils sont 25 % à Charleroi. Nous remarquons donc des variations énormes à l'intérieur d'une même zone. À l'échelle des communes, toujours dans le Hainaut, 13 % des élèves ont doublé deux fois dans une commune, alors qu'ils sont 30 % dans une autre.

Nous savons que les facteurs socioéconomiques influencent le parcours de l'élève. Le Pacte en a clairement fait le diagnostic et c'est notamment pour cette raison qu'il prévoit différentes mesures systémiques afin d'accompagner le plus tôt possible les élèves en difficulté. C'est là toute la stratégie de remédiation-consolidation-dépassement qui est prévue, avec un parcours du tronc commun revu et, évidemment, toutes les mesures de soutien dès les maternelles qui existent aujourd'hui.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Les pourcentages et les chiffres que vous donnez sont préoccupants, particulièrement dans la province du Hainaut. Comme vous le dites, il faut insister sur la remédiation et sur l'accompagnement des élèves qui présentent des difficultés. L'influence des facteurs socioéconomiques est importante et le lien avec la situation économique et sociale de la région est manifeste. Une piste serait d'accentuer l'autonomie accordée aux directions d'écoles qui connaissent particulièrement la population scolaire et qui pourraient prendre des mesures spécifiques pour remédier à cette problématique.

8.10 Question de M. Patrick Lecerf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Robots comme moyen d'apprentissage en maternelle»

M. Patrick Lecerf (MR). – Les nouvelles technologies sont omniprésentes et font partie de notre quotidien. Dans le domaine de l'éducation, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette évolution. Nous devons, au contraire, être ouverts à ces technologies.

Dans ce contexte, une école bruxelloise a décidé d'acquérir plusieurs robots facilement programmables au moyen d'ordinateurs. Ce projet s'adresse aux enfants de la troisième maternelle à la sixième primaire. C'est interpellant puisqu'en troisième maternelle, les enfants ne sont pas encore capables de lire, d'écrire et encore moins de calculer. Cette expérience m'intéresse particulièrement parce que cela fait 34 ans que j'enseigne les mathématiques et que l'un des objectifs est de

susciter le sens de la logique de nos jeunes, ainsi que leur intérêt et leur esprit mathématique. Or on sait combien il en manque dans les milieux scientifiques de notre société.

Madame la Ministre, quelle est votre réaction par rapport à cette expérience? Est-elle encadrée par les services de la Fédération? Seriez-vous prête à la développer à une échelle plus importante, sans la limiter à une seule école, afin d'en tirer des conclusions plus crédibles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Hier, en commission, nous avons abordé avec Mme Trachte la question du numérique et du codage. Dans le cadre du nouveau tronc commun, un référentiel intégrera des compétences numériques, liées au questionnement sur la pensée logique et l'esprit informatique.

Monsieur le Député, l'expérience plus spécifique dont vous parlez, utilisant des robots et menée aux niveaux maternel et primaire, permet de développer les compétences logiques et les fonctions exécutives de l'enfant dès le début de sa scolarité. Elle est donc fort intéressante. Le Service du numérique éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles suit et évalue cette initiative ainsi que d'autres. Elles sont liées à la stratégie numérique et expérimentées dans nos écoles, en collaboration avec le projet «École numérique». Celui-ci est géré avec la Région wallonne qui fournit l'équipement; nous l'accompagnons d'un point de vue pédagogique.

L'utilisation de ces nouvelles technologies mérite notre intérêt. Le numérique apparaît, d'une part, comme un outil utile dans les apprentissages et, d'autre part, comme une discipline alliant informatique et codage et développant l'esprit logique.

M. Patrick Lecerf (MR). – Je compte évidemment suivre ce dossier de près et voir quelles sont les conclusions du Service du numérique par rapport à cette expérience et les autres qui ont suivi. Je me réjouis de savoir que le tronc commun prévoit un certain nombre d'éléments à ce sujet. Ce n'est pas pour autant que je suis favorable au tronc commun tel qu'il est présenté actuellement.

8.11 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Acquisition du Mont de la Salle (Ciney) pour l'implantation de l'école spécialisée "Le Caillou"»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La rumeur courrait depuis quelques semaines que le site du Mont de la Salle, à Ciney serait vendu. Elle s'est entre-temps avérée, mais son acquéreur demeurait inconnu. Nous savons à présent que la Fédération Wallonie-Bruxelles sera le propriétaire de ce bien immobilier qui comprend un bâtiment

de 14 000 m² et plus de 16 hectares de terrain. Il est prévu d'y installer l'école d'enseignement spécialisé «Le Caillou», son internat et son home. Cette école est actuellement située à Anseremme, mais il semble que ses infrastructures soient pour la plupart vétustes et ne répondent plus aux besoins de ses occupants.

Il s'agit d'un investissement non négligeable de 5 millions d'euros. Pouvez-vous préciser le type des travaux d'aménagement? Seront-ils réalisés pour août, moment où les premiers emménagements sont prévus? Des craintes ont été évoquées sur certains éléments du patrimoine, tels que le cimetière, une grotte et la chapelle. Qu'en est-il? Vous avez évoqué hier, lors d'une interview, que des partenariats pourraient être établis et qu'eu égard à la grande dimension du bâtiment, une partie de celui-ci pourrait être mise en location. Avez-vous pris contact avec une école spécialisée à proximité du site du Mont de la Salle en vue de nouer avec celle-ci une éventuelle collaboration? C'est peut-être également l'occasion de développer l'offre scolaire de l'enseignement spécialisé, et notamment d'organiser des classes pour des types d'enseignement qui ne sont pas encore présents dans la région.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'école spécialisée «Le Caillou» s'installera effectivement au Mont de la Salle et quittera les bâtiments vétustes et exigus d'Anseremme. Si j'ai bonne mémoire, l'école accueille aujourd'hui 90 enfants. Le home en héberge 40 le week-end et on compte 60 enfants pour l'internat. Grâce au déménagement, la population du «Caillou» peut potentiellement doubler. Pour le moment, l'école accueille les types 1, 2, 4 et 8 de l'enseignement spécialisé. Je rencontrerai prochainement assez rapidement l'équipe pédagogique pour discuter du projet, envisager un élargissement de l'offre d'accueil à d'autres types et mettre en œuvre le futur déménagement.

À l'heure actuelle, aucune décision n'est arrêtée pour opérer un agrandissement ou faire appel à des partenariats. Nous avons acheté le site et nous allons décider de la marche à suivre avec les acteurs eux-mêmes. La priorité est donnée au déménagement prévu pour septembre 2018. L'achat et les travaux à réaliser nécessitent cinq millions d'euros. Il faut notamment se mettre en conformité au niveau des normes de sécurité incendie et procéder à des travaux de rafraîchissement, ce qui est réalisable avant la prochaine rentrée. Vous citez certains endroits du domaine, mais je peux vous dire qu'il n'y a rien sur la table et que tout reste ouvert. Nous allons faire en sorte que le déménagement se déroule de façon optimale, que les enfants et l'équipe pédagogique se sentent bien dans le nouveau bâtiment. Nous penserons à d'éventuels partenariats par après.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je comprends bien que la priorité soit la réalisation des travaux pour le déménagement de l'école

«Le Caillou». J'insiste toutefois à nouveau sur le fait que nous ayons une véritable opportunité de développer une offre d'enseignement spécialisé dans la région. Les besoins ne manquent pas. Beaucoup d'enfants doivent faire de très longs trajets pour avoir accès à certains types d'enseignement spécialisé. J'encourage donc le gouvernement à s'orienter dans cette direction et peut-être à dédier spécifiquement ce pôle, qui est situé dans un cadre exceptionnel, à l'enseignement spécialisé dans toutes ses formes.

8.12 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Personnel ouvrier dans les écoles du réseau libre»

M. Dimitri Legasse (PS). – Le réseau libre emploie près de 3 000 travailleurs et travailleuses. Leur importance est indiscutable; ils sont indispensables au bon fonctionnement des écoles. Selon l'ONSS, en 2014, 33 % d'entre eux, soit un travailleur sur trois, étaient payés en dessous du salaire minimum, et un travailleur sur sept évoquait un problème de correspondance entre sa tâche et sa fonction effective. Ces travailleurs ont réclamé une revalorisation salariale de 1,1 %, mais le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a refusé de leur accorder. Le dialogue semble rompu et une menace de grève planerait.

Disposez-vous, Madame la Ministre, de chiffres plus récents concernant la proportion des travailleurs dont le salaire minimum ne serait pas atteint? Quelle est la situation au sein des autres réseaux? Quel est exactement le problème de correspondance entre tâche et fonction effective? Pouvez-vous nous donner votre analyse de la problématique?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Contrairement aux enseignants, les ouvriers du réseau libre subventionné ne sont pas payés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, sur fonds propres, par les pouvoirs organisateurs eux-mêmes. En outre, ce personnel n'est pas géré par une commission paritaire dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais par la commission paritaire 152, laquelle relève du SPF Emploi. Par conséquent, la gestion de ce personnel incombe intégralement au pouvoir organisateur du réseau libre. Cependant, les ouvriers bénéficiant du programme de transition professionnelle (PTP), au nombre de 190 dans le réseau libre confessionnel, sont, quant à eux, rémunérés en partie par la Fédération dans le cadre des aides à l'emploi. Je vous transmettrai le tableau reprenant la répartition des ouvriers PTP dans les différents réseaux.

Pour en revenir à ce dossier, l'employeur porte donc la responsabilité de ses décisions, que ce soit pour la discussion avec les ouvriers ou pour la nature de leur travail. La Fédération n'a